



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 140.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : FESTIVAL DE GUITARE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APG SUD

Exposé :

L'association APG Sud organise du 05 au 15 Mars 2020 le « 28^{ème} Festival de Guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain », en partenariat avec 7 villes, auquel la mairie d'Aucamville apporte son concours financier.

Dans ce cadre-là, une convention est conclue avec l'association APG Sud précisant les modalités d'organisation du festival par l'association et de financement par la commune d'Aucamville. S'agissant de la participation financière de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 18 500 €. Une avance de 12 000 € sera versée à la signature de la convention tandis que le versement du solde interviendra au vu du compte de résultats appuyé de l'ensemble des justificatifs concernant les dépenses de cette édition du festival et d'un compte rendu d'exécution.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable des membres de la commission culture,

Vu le projet de convention,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le projet de convention avec l'association APG Sud définissant les conditions d'organisation et de financement du prochain Festival de guitare.

Article 2 : d'attribuer une subvention maximale de 18 500 €, dont un acompte de 12 000 € sera versé dès la signature de la convention.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'association APG Sud.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191211-11122019_140-DE
Reçu le 12/12/2019
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E